



Conseils & Fiscalistes  
Associés en Afrique

# Convention Fiscale Annuelle 2024

📍 Hôtel Bravia, Ouagadougou

📅 25 et 26 janvier

🕒 08H00

## Invitation à la Convention Fiscale Annuelle

Le Cabinet CFA-AFRIQUE a le plaisir de vous convier à la 12<sup>ème</sup> édition de sa Convention Fiscale Annuelle qui se tiendra les **jeudi 25** et **vendredi 26 janvier 2024** à Bravia Hôtel, Ouagadougou. La convention annuelle qui intervient chaque début d'année après l'adoption de la Loi de Finances constitue un cadre privilégié d'échange sur les actualités fiscales.

Préparée et adoptée dans un contexte de transition politique, de fortes contraintes sécuritaires, de suspension ou d'arrêt des appuis budgétaires de certains partenaires extérieurs, et de difficultés de mobilisation des recettes fiscales, la Loi de finances exercice 2024 est caractérisée entre autres par la volonté du législateur de combler le déficit par un accroissement substantiel des recettes fiscales intérieures.

C'est dans cette optique, que s'inscrivent les nouvelles mesures fiscales qui visent entre autres :

- le renforcement de l'action en recouvrement ;
- des ajustements techniques de certaines dispositions ;
- et l'institution de faveurs fiscales.

Ces mesures portées par la Loi de Finances exercice 2024, seront passées en revue au cours de cette convention. La convention se décline en cinq points :

- une communication sur le droit budgétaire ;
- une communication sur la fiscalité internationale (cas des conventions fiscales)

- la rétrospective juridique et fiscale de l'année 2023 ;
- la présentation des mesures fiscales de la Loi de Finances exercice 2024 ;
- les consultations libres (les participants sont invités à adresser à l'avance au cabinet toutes préoccupations fiscales, juridiques ou sociales sur lesquelles ils souhaitent échanger avec les animateurs de la convention).

Modalités et conditions de participation :

La participation à la convention est **gratuite pour tous les clients du cabinet** dans la limite de 2 participants par entreprise.

Une **contribution forfaitaire de 75 000 FCFA HT est demandée aux personnes non-clients du cabinet**, et à partir du troisième participant pour les clients.

Les participants ont droit à une attestation de participation, un cahier du participant, une pause-café et un déjeuner.

Votre contact pour toutes informations & inscriptions est **M. Fabrice OUEDRAOGO responsable de la Cellule Etudes et Formations**, joignable aux numéros (+226) 25 33 37 85 | **(+226) 67 43 18 29** et aux adresses emails [fouedraogo@cfa-afrique.com](mailto:fouedraogo@cfa-afrique.com) et [cfa-afrique@cfa-afrique.com](mailto:cfa-afrique@cfa-afrique.com).

NB : Le terme « clients » désigne toutes personnes physiques ou morales ayant un contrat d'assistance permanente.

## Programme du jeudi 25 janvier

- 08H00 - 08H30 : Accueil des participants
- 08H30 - 08H40 : Mot de bienvenue
- 08H40 -10H40 : Communication sur le droit budgétaire;
- 10H40 -11H00 : Pause-café ;
- 11H00 -13H00 : Communication sur la fiscalité internationale ;
- 13H00 -14H00 : Déjeuner ;
- 14H00 – 15H00 : Rétrospective juridique et fiscale de l'année 2023 ;

## Programme du vendredi 26 janvier

- 08H00 - 08H30 : Accueil des participants ;
- 08H30 - 10H00 : Présentation de l'actualité juridique et fiscale ;
- 10H00 -10H30 : Pause-café;
- 10H30 -12H30 : Forum juridique, fiscal et social ;
- 12H30 -13H00 : Remise des attestations de participation ;
- 13H00 -14H00 : Dejeuner ;

**Président Directeur Général**

Dr Guiré Brahima

15/01/2024

